

<p>Date de convocation :</p> <p>05/06/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Thierry SABOT) (7).

Absent : Éric PARRAT (1)

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Demande d'autorisation par la DREAL pour installer un poteau supportant une antenne radio – BE n°269.

DCM 20230609-6

Monsieur Le Maire explique que la Commune, dans le cadre de son domaine privé, est propriétaire de la parcelle BE 269 sur laquelle sera implanté un poteau par la DREAL Centre-Val de Loire d'une hauteur de 8 m avec une emprise au sol de 0.16 m² et supportant une antenne radio pour fiabiliser la station hydrométrique du service de prévision des crues implantée au Solier.

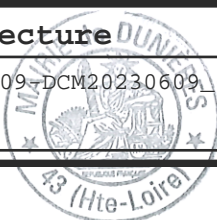
Ce poteau sera également équipé d'un panneau solaire afin d'alimenter la station hydrométrique en énergie photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention fixant les conditions dans lesquelles s'effectue l'occupation du domaine privé communal par la DREAL Centre-Val de Loire dans le cadre de la surveillance de la Dunière.

AR Prefecture

043-214300873-20230609-DCM20230609_6-DE
Reçu le 28/06/2023



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,